



Procès-verbal du COSP exceptionnel siégeant en formation élargie aux membres du COPIL

du 6/10/2025 (salle du conseil)

Sous la présidence de la Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Mme la Doyenne E. MOUIAL, C. AMBROISE-CASTEROT, X. LATOUR, G. LERAY, A. MILLET-DEVALLE, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, D. BOUSTANI, C. LEQUESNE, A. RAINAUD, B. BARRE, C. ISABEL, M. TRUJILLOS

Avait donné procuration : S. BLOT-MACCAGNAN, J-C MARTIN, B. FERRARI, P. LUPPI, M. MATEI, H. FAGET, M. MOLLE, L. ANTONINI-COCHIN,

Étaient absents non représentés : F. CROUZATIER-DURAND, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, N. PIGEON, A. RAYNAUD, M-A GRANGER, M-O DIEMER, M. OUAKNINE, V. THOMAS

Participait en format hybride via ZOOM : V. MARTIGNY, F. SIIRIAINEN, A. LAGELLE, T. MARTEU,

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Mme la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, G. LERAY, C. LEQUESNE, M. ORTOLANI

Avait donné procuration : J. LEPOUTRE

Étaient absents non représentés : M. DIDI ALOUI, Y. RUMPALA, F. BELLONE, E. WALLISER, P. TÜRK, C. COURTIN, M-C. LASSEUR

Participait en format hybride via ZOOM : G. CERQUEIRA

Étaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, L. CALLIGE responsable du service scolarité

❖ *La séance débute à 9h00.*

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA remercie les membres du conseil présents et débute la séance sur la question de la préparation du budget 2026.

1. BUDGET 2026

1.1. Point COMP/Préparation du budget 2026

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA débute la séance en précisant que la réunion du COSP exceptionnel vise à préparer la discussion budgétaire avec la présidence afin d'éviter les coupes urgentes de l'an dernier. Les économies à réaliser restent identiques, mais la composante souhaite faire valoir ses spécificités en distinguant les points non négociables de ceux où un effort est possible. Le rapport d'inspection n'a relevé aucun problème majeur, mais suggère des optimisations, notamment sur la valorisation des diplômes. La gouvernance met l'accent sur la gestion des effectifs, l'employabilité et la rentabilité des formations, avec un travail piloté par Ali DOUALI vice-président à la formation, pour rationaliser l'offre et réduire les heures complémentaires. L'EUR LexSociété, déjà engagée dans cette démarche, reste vigilante pour préserver ses masters.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre les membres du conseil afin de déterminer les points à faire remonter à la présidence, autour des questions : *que faisons-nous l'année prochaine ? que pouvons-nous accepter pour 2026 ?* Ces discussions ont permis de dégager des pistes de travail, en attente des propositions finales de la gouvernance.

Heures complémentaires trop élevées : l'université envisage de distribuer une enveloppe globale à chaque composante, chargée ensuite d'en assurer la répartition interne selon ses besoins. La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA propose, en alternative, de reconduire les économies réalisées l'an dernier.

Augmentation des droits d'inscription en licence : cette possibilité a été évoquée, tout en rappelant qu'il s'agit d'une décision relevant du ministère.

Hubert GOUDINEAU a présenté une simulation budgétaire à soumettre à l'université. Il propose que le prélèvement soit appliqué sur le net plutôt que sur le brut, avec un taux de contribution clairement défini. Cette approche, plus concrète, permettrait de montrer que la composante est prête à contribuer de manière mesurée et maîtrisée, sans inclure l'intéressement dans le calcul.

La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA a relancé la discussion sur la question sensible de l'intéressement, fortement réduit l'an dernier. Les primes des responsables de formation ayant été divisées par deux. Elle a interrogé les membres sur l'opportunité de défendre un retour au système d'intéressement de 2024 ou de poursuivre l'effort consenti en 2025.

Hubert GOUDINEAU a rappelé que le montant était passé de 435 € par contrat en 2024 à 217,50 € en 2025. Il a souligné l'importance de diversifier les sources de financement : si l'alternance constitue une ressource essentielle, il est nécessaire de développer également la formation continue et la collecte de la taxe d'apprentissage, afin de ne pas dépendre d'un seul levier financier.

La Directrice de l'EUR a rappelé les points de réflexion qui avaient été soumis aux membres lors du précédent COSP/COPIL, afin d'assurer un suivi des échanges précédents et de préparer les propositions à formuler à la présidence.

Droits différenciés : la possibilité de mettre en place des dérogations selon les composantes a été évoquée. Cette piste n'est pas exclue et pourrait permettre d'adapter les droits en fonction des spécificités et réalités propres à chaque structure.

Campagne blanche : il a été confirmé qu'aucune campagne blanche n'aura lieu, malgré les débats autour de cette option, qui aurait pourtant permis une économie estimée à environ 3 millions d'euros par an. Cette position a été réaffirmée par le président de l'université lors de la précédente réunion avec les directions de composantes.

Heures complémentaires : la question de leur réduction pour les vacataires a été posée. La Directrice de l'EUR a indiqué à la gouvernance qu'une réduction n'était pas possible en raison de l'augmentation des groupes de TD en L1 et L2, nécessaires au bon fonctionnement des formations. La gouvernance suggère dans ce cas une réduction de l'offre de formation ».

Réduction des groupes de TD en licence : une piste envisagée consiste à repenser le cours magistral pour lui donner une vocation plus pédagogique et méthodologique. Il existe selon la Directrice une marge d'amélioration notable sur la pédagogie, notamment en première année.

Autre piste : réduire le nombre de TD en les organisant une semaine sur deux, ce qui permettrait de réaliser d'importantes économies d'heures.

Capacité d'accueil : l'équipe décanale souhaite maintenir la stabilité de la capacité d'accueil, malgré la proposition de l'université de la réduire. La position reste de ne pas diminuer le nombre de places, d'autant que 7 000 candidatures pour 700 places montrent que l'offre actuelle est déjà limitée.

Pour conclure sur ce point, la Directrice de l'EUR a demandé aux membres s'ils souhaitaient encore s'exprimer sur le budget et a précisé qu'elle défendrait auprès de la gouvernance la présentation du budget telle qu'elle leur a été présenté.

2. SCOLARITÉ - FORMATIONS

2.1. Validation des jurys d'année - (**Vote**) ce point est reporté au prochain COSP

2.2. Validation des MCC (règlements pédagogiques) de l'ensemble de l'offre de formations - (**Vote**)

Point 2.2. Validation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et des règlements pédagogiques de l'ensemble de l'offre de formations

Laurent CALLIGE présente ce point.

Concernant les MCC et le règlement pédagogique de la CPGE

Le règlement pédagogique des CPGE Économie, formation coorganisée avec le Lycée Stanislas, est présenté pour formalisation. Il reprend les pratiques existantes sans innovation. La formation, axée sur l'oral, prépare aux concours (ENS Rennes, écoles de commerce). Seule particularité : l'introduction au droit en deuxième session se déroule à l'oral. La formation affichant de très bons résultats depuis cinq ans, cela ne concerne que très peu d'étudiants.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances et le règlement pédagogique de la CPGE.

29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Concernant les MCC et le règlement pédagogique du parcours réussite

Le conseil réuni le 16 septembre 2025 avait adopté la nouvelle maquette de la licence. Les modalités de contrôle des connaissances présentées au COSP du 6 octobre 2025 en découlent. Le parcours réussite a été créé pour accompagner les étudiants souhaitant un renforcement méthodologique : certaines matières magistrales ont été remplacées par des enseignements de méthodologie juridique, à la demande du conseil. Les règlements pédagogiques et modalités de contrôle restent identiques à ceux de la licence générale.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances et le règlement pédagogique du parcours réussite.

29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Concernant les MCC et les règlements pédagogiques des licences et masters 1 et 2

Un point est précisé concernant les demandes de triplement en licence.

Une modification commune à toutes les licences a été apportée à l'article 11 concernant les demandes de redoublement et de triplement. L'objectif est d'encadrer le triplement, désormais interdit sauf exception. Il n'est autorisé que si l'étudiant montre une progression pédagogique et a validé au moins un semestre sur ses deux premières années. Les exceptions concernent uniquement des situations majeures (ex. : problèmes de santé graves). La procédure s'appliquera dès cette année et doit être clairement mentionnée dans les règlements pédagogiques, afin d'éviter tout malentendu.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances et les règlements pédagogiques des licences et masters 1 et 2.

29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Concernant l'annexe aux règlements pédagogiques et aux modalités de contrôle des connaissances

Après échanges, les membres ont validé la reformulation de certains passages concernant la fraude aux examens.

Face à la multiplication des fraudes technologiques, une vigilance renforcée s'impose pour préserver la valeur des diplômes. Il est rappelé l'importance d'une surveillance active : les enseignants doivent veiller à l'absence d'objets connectés pendant les épreuves. Le règlement des examens est désormais actualisé, en cohérence avec celui de l'université, pour permettre la transmission directe à la commission de discipline en cas de fraude.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité le contenu de l'annexe au règlement des examens.

29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

❖ *La séance se termine à 12h00*

Nadine BARTOLO

Secrétaire de séance



Eva MOUIAL BASSILANA

Directrice de l'EUR, présidente de séance


E. Mouial BASSILANA